Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins 16 500 CONFOLENS

Tél: 05.45.84.14.08 Fax: 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU

13 Avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 13 avril, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

- 1. Vente de terrains à Monsieur DELAHAYE
- 2. Réponse à l'appel à projet « nature et transition » et demande de subvention à la région Nouvelle Aquitaine
- 3. Vente de terrains au GAEC THIBAUD
- 4. Tarifs vacances de printemps 2022 Local jeunes de Chabanais et ALSAH de Genouillac

Contrôle du quorum

<u>Présents :</u> Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Jean Noel DUPRE, Manuel DESVERGNE, Benoit GAGANDOUR, Sandrine PRECIGOUT, Michèle TERRADE, Nathalie LANDREVIE, Eric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Philippe BOUYAT.

1. Vente de terrain à Monsieur DELAHAYE

Del2022_050

Cette délibération annule et remplace la délibération Del2022_006

Dans un courrier du 07 avril 2021, Monsieur Vincent DELAHYE résidant à la Quitinie à Chabanais indique vouloir se porter acquéreur de terrains agricoles qu'il exploitait par le biais d'une convention jouxtant la ZAE des Chassats à Chabanais pour faciliter la reprise de son activité agricole.

Ces terrains n'ont pas pu être intégrés au plan d'aménagement de la ZAE du fait de la présence de vestiges archéologiques mis au jour avant les travaux.

Les terrains concernés sont les suivants :

CHABANAIS	Α	124	6568 m²
CHABANAIS	Α	125	14 150 m²
CHABANAIS	Α	126	10 050 m²
CHABANAIS	Α	127	16 452 m²
CHABANAIS	Α	128	35 680 m²
CHABANAIS	Α	329	6 930 m²

		TOTAL	111 882 m²
CHABANAIS	Α	684	5 319 m²
CHABANAIS	AD	114	370 m²
CHABANAIS	AE	68	2 833 m²
CHABANAIS	Α	330	13 530 m²

Après avoir pris attache des services de la SAFER et au regard du fait de la nature de ces terrains qui sont pour la plupart classés en prairies permanentes, le prix fixé à l'hectare est de 2 300 € net vendeur.

Ce prix de vente est fixé dans l'attente du résultat du bornage définitif qui pourra induire des rectifications.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à Monsieur Vincent Delahaye les parcelles agricoles présentées ci-avant à Chabanais au prix net vendeur de 25 732.86 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Voix pour 11 Voix contre Abstentions
--

2. Réponse à l'appel à projet « nature et Transition » et demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine – 2ème période 2022

Del2022 051

La Région Nouvelle-Aquitaine a initié un appel à projets « Nature et Transitions » qui vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité qui contribueront à atteindre les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer la biodiversité ;
- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en renforçant les capacités de séquestration du Carbone ;
- Adapter les territoires aux dérèglements climatiques, en limitant leurs effets ;
- Préserver la qualité des milieux en recherchant des alternatives innovantes, aux usages portant atteintes à ces périmètres ;
- Favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

La communauté de communes a proposé une nouvelle fois aux communes du territoire de porter une réponse collective à cet appel à projet en laissant chacune élaborer ses propres actions en fonction du contexte local (démarche déjà initiée, mobilisation citoyenne et associative pré-existante, compétences en interne...), des besoins identifiés, des capacités financières...

Après une phase d'appel à candidature et d'accompagnement, 6 communes ont finalement répondu et proposé des projets qui sont intégrés dans cette réponse collective. Chaque porteur de projets apporte le complément de financement à la subvention sollicitée auprès de la Région.

Les actions proposées par les communes concernent :

- La plantation de haies champêtres, d'alignements d'arbres et/ou de bosquets soit dans le cadre d'un plan de gestion bocager (Montrollet) soit en réponse à des enjeux d'intégration paysagère (Exideuil sur Vienne).
- La plantation de vergers communaux de variétés anciennes dans le cadre d'animations locales associant largement la population (Hiesse, Champagne Mouton, Saint Christophe, Montemboeuf, Montrollet)
- La renaturation d'espaces artificialisés par la renaturation d'un petit cours d'eau artificialisé et plantation d'arbres Montemboeuf)

Le plan de financement (en HT) est établi comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des ressources	Montant (en €)
Dépenses de personnel (à détailler par poste) :	1 700,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	30 281,90 €
HIESSE	50,00€		
EXIDEUIL SUR VIENNE	1 650,00 €	Autres financeurs publics (préciser) :	
		financeur public 1 :	
Dépenses de déplacement/ mission :	0,00 €		
Prestations de services (à détailler + joindre devis) :	3 691,25 €	Fonds européens (préciser) :	
HIESSE	1 100,00 €		
SAINT CHRISTOPHE	990,00€		
MONTROLLET	941,25€	Financements privés (fondations / m	écénat, préciser) :
EXIDEUIL SUR VIENNE	660,00€		
Matériel / équipement (à détailler + joindre devis) :	10 937,03 €		
MONTEMBOEUF	7 308,00 €	Autofinancement :	16 097,96 €
CHAMPAGNE MOUTON	239,45 €	MONTEMBOEUF	3 549,14 €
MONTROLLET	3 169,58 €	HIESSE	493,50 €
EXIDEUIL SUR VIENNE	220,00€	SAINT CHRISTOPHE	397,55 €
		CHAMPAGNE MOUTON	151,99€
		MONTROLLET	10 205,59 €
Achats divers (à détailler + joindre devis) :	15 341,58 €	EXIDEUIL SUR VIENNE	1 300,20 €
MONTEMBOEUF	732,45 €		
HIESSE	495,00€		
CHAMPAGNE MOUTON	267,17€		
SAINT CHRISTOPHE	335,16 €		
MONTROLLET	11 707,80 €		
EXIDEUIL SUR VIENNE	1 804,00 €		
Travaux (à détailler + joindre devis) :	3 790,00 €		
MONTEMBOEUF	3 790,00 €		
Autres (acquisition)	10 920,00 €		
MONTROLLET	10 920,00 €		
TOTAL GENERAL	46 379,86 €	0,86 € TOTAL GENERAL 46 379	

Nous sollicitons une subvention de 30 281,90 € sur le HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de subvention telle que présentée ;
- VALIDE le plan de financement de la demande de subvention ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à celle-ci.

I	Voix pour	11	Voix contre	Abstentions	

3. Vente de terrains au GAEC THIBAUD

Del2022 052

Suite au travail de rationalisation du foncier communautaire et à des échanges avec M. THIBAUD, ce dernier indique vouloir se porter acquéreur d'un terrain agricole qu'il exploite par le biais d'une convention à Lésignac-Durand.

Il s'agit de la parcelle ZM 76, situé à Lésignac-Durand, d'une contenance de 02 ha 27 a 97 ca.

Au regard du fait de la nature de ces terrains, le prix fixé à l'hectare est de 2 300 € HT, soit 0.23 euros HT par m². Le prix de vente est donc de 5243, 31 euros HT, auxquels s'ajoute la TVA pour un montant de 1048.66 euros, soit un prix total TTC de 6291.97 euros.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession au GAEC THIBAUD de la parcelle agricole ZM 76 à Lesignac-Durand au prix de 5243, 31 euros HT, auquel s'ajoute la TVA pour un montant de 1048.66 euros, soit un prix total TTC de 6291.97 euros.
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4. Tarifs vacances de printemps 2022 Local jeunes de Chabanais et ALSH de Genouillac

Del2022 053

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la compétence « projet communautaire d'animation, petite enfance et contrat enfance jeunesse » de la Communauté de Communes de Charente Limousine à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu les tarifs mis en place jusqu'en 2018 par les communes de Chabanais et Genouillac et par la CDC depuis 2019,

Vacances de printemps 2022 :

Tarifs

QF	centre équestre	atelier manga	piscine	cinéma
680	30 €	14 €	2€	4,5 €
531 à 680	29 €	13 €		
401 à 530	28 €	12€		
0 à 400	27 €	11 €		

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** les tarifs ci-dessous pour les services enfance-jeunesse communautaires de Chabanais et de Genouillac
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour	11	Voix contre	Abstentions	